



**Doc. 15371**

16 septembre 2021

## La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe

**Réponse à Recommandation<sup>1</sup>**: Recommandation 2199 (2021)  
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné attentivement la [Recommandation 2199 \(2021\)](#) de l'Assemblée parlementaire «La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe» dans le cadre de la préparation de la 131<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres (Hambourg (visioconférence), 21 mai 2021).
2. À cet égard, le Comité des Ministres rappelle ses décisions adoptées à Hambourg sur «Le cadre stratégique du Conseil de l'Europe et les activités à venir», et leur annexe: «Le Conseil de l'Europe dans les quatre prochaines années». Il rappelle qu'il a indiqué que «Le Comité des Ministres a le rôle fondamental de donner des orientations politiques, montrer la voie et dynamiser les travaux de l'Organisation. En même temps, il reconnaît l'importance du rôle de l'Assemblée parlementaire dans son soutien à la démocratie et par sa prise d'initiatives politiques et prend en compte les fonctions exécutives de la Secrétaire Générale, chargée de la coordination générale, de la communication et de la mise en œuvre du Programme et Budget de l'Organisation.» (paragraphe 6).
3. Il a également souligné que: «Depuis la Session ministérielle d'Helsinki en 2019, les contacts et la coopération entre les organes statutaires de l'Organisation, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale, se sont considérablement améliorés, facilitant des réponses plus coordonnées et plus efficaces face aux défis actuels et émergents. L'Assemblée parlementaire a apporté une contribution constructive avec son rapport: La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe.» (paragraphe 7).

---

1. Adoptée lors de la 1410<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres (8 septembre 2021).

